



depot pour reparation d'ordinateur

Par **jean baptiste**, le **02/05/2008** à **20:07**

j'ai laissé il y a un an et demi mon ordinateur portable a réparer en laissant 1 caution de 30euros et je n'ai pas pu a cause de mes déplacements le recuperer avnr aujourd'hui ors le vendeur m'a affirmer avoir detruit mon ordi car n'ayant pas de mes nouvelles et apres ses appels tel je n'ai pas donné de mes nouvelles mais je lui affirme ne pas avoir recu ses coups de tel malgre tout il affirme etre dans son bon droit et pouvoir detruire cet appareil apres 1 delai de 1 an et 7 jours est ce vraiment le cas ??? merci